

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

AIN

-----

CANTON

GEX

-----

Commune de

**GRILLY**

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26/10/2016 À 20H00**

L'an deux mille seize, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil municipal de Grilly s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 19 octobre 2016 et sous la présidence de Judith HEBERT, Maire.

Présents : Judith HEBERT, Christine DUPENLOUP, Christian DUJARDIN, Jérôme MORILLERE, Serge BLANC, Géraldine HAMARD-BOUYSSOU, Vinciane HARDY, Yves TERISSE, Françoise TOUILLIER- SCHREYER, Jean-Jacques VAN DEN BROEK

Procuration : Patrick DECOSTAIRE (à Jérôme MORILLERE),

Absent : Clara ROMANO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20h.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques VAN DEN BROEK

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2016**

La Présidente de séance, Judith HEBERT demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 29 août 2016.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CE COMPTE-RENDU.

Arrivée de Madame Géraldine HAMARD-BOUYSSOU à 20h10

### **Délibération n°1 : Construction d'un bâtiment communal : autorisation de signer l'acte d'engagement**

Madame le Maire rappelle dans un premier temps que le vote pour la validation du choix de l'architecte n'était que la première étape et n'engageait pas la commune pour toute la construction à venir. Ce projet se fera en plusieurs temps.

Le 01 février dernier le Conseil municipal a décidé d'approuver le choix de l'architecte ayant obtenu la note la plus élevée pour le projet de construction de trois logements et une micro-crèche privée.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil municipal d'approuver la passation du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement d'entreprises constitué du cabinet Dosse (mandataire)/ Caillaud

Ingénierie/ Chapuis Structure pour un montant de 66 000 HT (taux de rémunération de 11%) et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement proposé par Monsieur DOSSE relatif au marché de maîtrise d'œuvre sur une enveloppe fixée de 600 000 euros HT. Ce vote intervient afin que l'architecte ainsi que les membres retenus pour le groupement puissent se voir notifiés le marché et puissent commencer à travailler officiellement sur ce projet. Ce montant représente l'accord global. Les sommes seront versées en fonction des avancements du projet et des étapes réalisées. (Esquisse, Avant-projet sommaire...) Il est entendu que le Conseil municipal sera amené à se prononcer en cas de modification du marché et que des réunions seront proposées pour examiner les aspects techniques et esthétiques du bâtiment.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 10

CONTRE : 01

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## **Délibération n°2 : Finances : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Sauverny**

Ne disposant plus d'école publique sur son territoire, le Conseil municipal de GRILLY est amené, chaque année, à délibérer pour fixer la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires des communes voisines, accueillant les jeunes grillérands des classes maternelles et élémentaires.

Pour l'année 2015, par un courrier reçu en mairie le 25 août, Madame le Maire de Sauverny informe la collectivité que cette participation aux frais de fonctionnement de son école primaire s'élève à 13 981.65 € pour 6 enfants scolarisés sur l'année 2014/2015, soit 4 en classe élémentaire et 2 en classe maternelle, et pour 10 enfants scolarisés sur l'année 2015/2016, soit 8 en classe élémentaire et 2 en classe maternelle. Nous avons reçu de la mairie de Sauverny un document détaillant l'ensemble des coûts de fonctionnement de l'école et permettant ainsi une facturation au coût réel pour les enfants de Grilly, (la facturation pour l'année 2014 était de 9 241.02 euros pour 7 enfants scolarisés). Pour rappel, à compter de 2015, la facturation a lieu en deux temps pour imputer de la façon la plus juste possible la réalité des dépenses de fonctionnement de l'école à la commune.

Pour information, la participation pour un enfant scolarisé en classe maternelle à Sauverny est de 2103,81€, de 1177,08€ pour un enfant scolarisé en classe élémentaire et le déficit de la cantine est de 149.60 € par enfant.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer favorablement pour cette participation aux frais de fonctionnement de l'école de Sauverny pour un montant de 13 981.65 € pour l'année 2015.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## **Questions diverses :**

### **1/ Informations diverses**

Madame le Maire rappelle le café rencontre du 05 novembre 2016 à partir de 09h00.

Madame le Maire lance le débat sur la pose de coussins berlinois sur la Route de Mourex pour limiter la vitesse suite aux études révélées par le radar pédagogique. Il conviendra de faire un arrêté pour cette mise à 30 Km. L'idée est de proposer aux grillérands de se prononcer sur ce sujet lors du café

rencontre.

Deuxième point à aborder lors du café rencontre : annoncer l'installation future d'un commerce de proximité dans la zone artisanale, en fonction de l'état d'avancement du projet.

Concernant la piste cyclable, un marché de groupement de commandes a été conclu avec Divonne pour la phase finale. Avec les subventions et le remblai, la piste cyclable aura coûté autour de 35 000€.

La piste Grilly Suverny avance également, le relevé topographique est effectué, on attend une proposition ; la commune de Suverny participerait à 50%.

La commission travaux étudiera prochainement les fiches techniques proposées par la CCPG concernant les écoulements d'eaux pluviales.

## 2/ Dates des Commissions et du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au lundi 05 décembre 2016 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Judith HEBERT clôt la séance à 21h40.

La Présidente de séance  
Judith HEBERT

Le secrétaire de séance  
Jean-Jacques VAN DEN BROEK